



50^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 1 – Dialogue Interactif avec la Commission internationale

indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire Palestinien Occupé,
y compris Jérusalem-Est, et en Israël

Intervention du Luxembourg

Genève, le 13 juin 2022

Excellences,

Le Luxembourg remercie la Commission internationale indépendante pour son premier rapport, qui retrace les cycles répétés de violences et met en évidence le manque de mise en œuvre de la grande majorité des recommandations formulées par les mécanismes onusiens. Le Luxembourg appelle à la pleine coopération de toutes les parties avec la Commission internationale indépendante, notamment en lui accordant l'accès au Territoire palestinien occupé et en Israël.

Le Luxembourg condamne fermement le manque de respect continu des Droits de l'Homme et du droit international humanitaire dans le Territoire palestinien occupé. Le Luxembourg reste particulièrement préoccupé par la politique de colonisation israélienne, qui représente une violation flagrante du droit international, ainsi que par son impact à long terme sur la population civile palestinienne. L'absence d'établissement des responsabilités et le régime d'impunité généralisée représentent également un obstacle majeur à la paix et à la justice.

Le Luxembourg note par ailleurs avec préoccupation que les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables, notamment durant les conflits armés, et rappelle les principes fondamentaux de distinction, de proportionnalité et de précaution. Le Luxembourg note avec intérêt l'intention de la Commission de se pencher sur la responsabilité des Etats tiers face à l'application du droit international humanitaire dans le Territoire palestinien occupé.

Madame, Messieurs les Commissaires, pourriez-vous déjà nous indiquer quelles thématiques seront traitées de manière prioritaire dans les rapports à venir ?

Je vous remercie de votre attention.